

Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Extrait du Registre des Délibérations

D – 5-2/2021

Agents
contractuels

Recrutement sur
des emplois non
permanents

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatorze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Claude WASILKOWSKI, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MIZSTAL à partir de la question 1/2, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT à partir de la question 0/2, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Claude WASILKOWSKI
Pascal THIBAUT	à	Céline SEGUIN
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN jusqu'à la question 1/1
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Elisabeth MASSE
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Déborah ANDRE	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Les besoins des différents services nécessitent le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité en application de l'article 3-1-1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de recruter pour les services suivants :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215905274-20211214-DEL5_2_14122021-DE

SERVICE ENVIRONNEMENT					
EMPLOI	GRADE et ECHELON ASSOCIES	CATEGORIE	Date prévisible du recrutement	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
Jardinier	Adjoint Technique 1 ^{er} échelon	C	Entre le 1/4/2022 et le 1/8/2022	2	Temps complet

SERVICE RESTAURATION					
EMPLOI	GRADE ET ECHELON ASSOCIES	CATEGORIE	Date prévisible du recrutement	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
Chargé de restauration	Technicien principal de 1 ^{ère} classe territorial 1 ^{er} échelon	B	1/3/2022	1	Temps complet

SERVICE DES SPORTS - PISCINE					
EMPLOI	GRADE ET ECHELON ASSOCIES	CATEGORIE	Date prévisible du recrutement	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
M.N.S.	Educateur des A.P.S. 1 ^{er} échelon	B	01/02/2022	2	Temps complet

SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX					
EMPLOI	GRADE ET ECHELON ASSOCIES	CATEGORIE	Date prévisible du recrutement	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
Ouvrier Polyvalent	Adjoint Technique 1 ^{er} échelon	C	01/01/2022	1	Temps complet

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE